

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 201CR-2014-1050

Évaluation du programme de maîtrise en virologie et immunologie du Centre INRS–Institut Armand-Frappier

– Rapport final d'évaluation, réalisé par le comité institutionnel *ad hoc* d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 201^e réunion, tenue le 18 mars 2014, à Québec.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation prévu à la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* (la « Politique »);

CONSIDÉRANT les décisions 186CR(S)-2011-954, 191CR-2012-978 et 197CR-2013-1027 de la commission des études et de la recherche de l'INRS, respectivement en date du 25 octobre 2011, du 18 septembre 2012 et du 19 septembre 2013, concernant la nomination des membres du comité d'évaluation interne, du comité d'évaluation externe et du comité institutionnel *ad hoc* d'évaluation du programme de maîtrise en virologie et immunologie du Centre INRS–Institut Armand-Frappier;

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, réalisé par le comité institutionnel *ad hoc* d'évaluation;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel *ad hoc* d'évaluation;

Sur proposition de Mme Carolina Plazas-Gómez
Appuyée par Mme Isabelle Plante

IL EST PROPOSÉ

1. Prendre acte du rapport final d'évaluation du programme de maîtrise en virologie et immunologie du Centre INRS-Institut Armand-Frappier, réalisé par le comité institutionnel *ad hoc* d'évaluation, tel que joint en annexe, et formuler un avis favorable à la mise en œuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. Mandater le directeur scientifique et le directeur du Centre INRS-Institut Armand-Frappier pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Lana Fiset
Secrétaire générale